

Secrétariat Général

Téléphone : 05 90 80 86 53

Télécopie : 05 90 80 08 93

Courriel : sgstc@cmguadeloupe.org

N/Ref. : 2020/GF/FLLB/IC/36/SG

PARLEMENTAIRES

Monsieur le Sénateur- Ancien Ministre,
Madame la Sénatrice,
Madame la Députée,

Les entreprises artisanales de Guadeloupe déjà fragilisées, subissent de plein fouet la crise sanitaire et donc la **crise économique d'une ampleur sans précédent** qui en résulte.

Beaucoup d'artisans redoutent de ne pouvoir cette fois-ci se relever d'une chute aussi brutale de leur chiffre d'affaires alors qu'ils sont dans l'incertitude totale sur les conditions et le calendrier de la reprise de leur activité.

Des mesures importantes de soutien ont été décidées par le Gouvernement, lequel a désigné dès le début de la crise le **réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat comme interlocuteur de premier niveau** à la fois auprès des autorités politiques et administratives comme auprès des entreprises artisanales pour les informer et les accompagner dans leurs démarches, ce que fait CMA France au niveau national et la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Région Guadeloupe localement au quotidien et sans relâche.

En Guadeloupe, nous mesurons chaque jour l'impact dramatique de la crise pour nos chefs d'entreprises et leurs salariés.

Il apparait désormais clairement qu'en l'état, les mesures du plan d'urgence approuvées par le Parlement vont en partie manquer leur objectif qui est d'éviter la défaillance des entreprises. En effet, **des critères d'éligibilité trop restrictifs et des procédures trop complexes écartent de nombreuses entreprises, notamment les plus petites qui sont souvent aussi les plus fragiles, de l'accès aux aides**, sans lesquelles elles ne pourront surmonter cette période critique, voire à très court terme, survivre.

C'est la raison pour laquelle *CMA France* a demandé au Gouvernement de rectifier le tir en faveur d'un **plus large accès des entreprises aux mesures de soutien**, et en particulier à celles relatives au *Fonds de solidarité pour les entreprises* afin de **rendre le dispositif plus efficace** et d'empêcher la destruction du tissu économique.

Le ministre de l'Economie et des Finances vient d'annoncer que le second projet de loi de finances rectificative que vous serez amené à examiner dans les prochains jours portera de 1 à 6 milliards le *Fonds de solidarité*. Evidemment c'est une bonne nouvelle, mais **encore faut-il que ce fonds, même fortement augmenté, profite à tous ceux qui en ont réellement besoin, à commencer par les entreprises artisanales qui structurent et font vivre les territoires**.

Aussi, le réseau des CMA et plus particulièrement la CMAR Guadeloupe, vous demande d'interpeller en urgence le Gouvernement mais aussi d'agir à l'occasion de l'examen du collectif budgétaire dans le sens

budgétaire dans le sens d'une **plus grande efficacité du Fonds de solidarité, en resserrant les mailles du filet au bénéfice des entreprises artisanales**, et donc de permettre concrètement par vos interventions de :

- **porter le seuil de perte de chiffre d'affaires à 20%** pour l'éligibilité contre le seuil actuel de 50% trop excluant, il ne permet pas de tenir compte des variations d'activité tout au long de l'année ou du développement des entreprises nouvellement créées ;
- **supprimer l'obligation d'absence de dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2019** ou donner la possibilité de négocier un plan d'étalement amiable rapidement en ligne ;
- **prendre en compte la situation des conjoints-collaborateurs**, ce qui n'est actuellement pas le cas.

De plus, il est important de faciliter également l'accès à l'aide complémentaire apportée par ce fonds, et donc pour cela de :

- **supprimer l'obligation d'avoir au moins un salarié** car ce critère est particulièrement pénalisant pour les entreprises artisanales, et plus encore outre-mer ;
- **supprimer l'obligation de justifier l'impossibilité de régler les dettes exigibles dans les 30 jours**.

Toujours concernant le **Fonds de solidarité** nous souhaitons :

- **son maintien au-delà de la levée du confinement** car l'activité ne redémarrera pas immédiatement du jour au lendemain, la reprise prendra du temps et le retour à « la normale » encore davantage ;
- **la garantie que les aides perçues au titre de ce fonds seront bien défiscalisées**, un certain flou demeurant sur le sujet.

Par ailleurs, si les reports annoncés de charges apportent un répit indispensable pour **dégager de la trésorerie**, laquelle constitue plus que jamais le nerf de la guerre pour les entreprises artisanales, il apparaît **indispensable de prévoir une annulation des charges patronales** pour une durée d'au moins six mois, voire plus en Outre-mer.

Enfin, dans ce moment historique de difficultés que vivent les artisans, **il apparaît impératif que les banques et les assurances solent clairement aux côtés des entreprises**, et en particulier des plus fragiles (et non l'inverse !), **et qu'elles s'inscrivent sans ambiguïté dans une démarche facilitatrice**.

De trop nombreux exemples nous reviennent d'agences bancaires qui ne jouent pas le jeu, en demandant des garanties, des cautions personnelles ou des documents comptables qui n'ont pas lieu d'être pour l'accès au *Prêt garanti d'Etat* (PGE), ou encore dans l'application des taux ou la facturation de frais, allant parfois jusqu'à s'inscrire dans l'illégalité mais surtout en décalage complet avec la gravité de la situation. Pour l'accès au PGE nous demandons un **document unique simplifié** pour tous les établissements bancaires et de façon générale une **homogénéisation des pratiques sur tout le territoire**.

Comme vous le savez il est indispensable que la contribution des compagnies d'assurance au *Fonds de solidarité* puisse être revue à la hausse puisque la diminution d'un certain nombre de sinistres liés à la période du confinement leur en donne manifestement la possibilité. Si cela semble sur le point d'être le cas, nous demandons toutefois un **ciblage de tout ou partie de cette contribution nouvelle en direction des entreprises les plus en difficulté**. Cette aide issue des compagnies d'assurance pourrait par exemple permettre la création d'un **fonds de réamorçage dédié à compenser les pertes de stocks** pour les entreprises artisanales ayant été contraintes de fermer.

Ces demandes répondent aux besoins les plus urgents des entreprises artisanales. Elles sont surtout essentielles à la survie d'un grand nombre d'entre-elles et sont tout autant indispensables si l'on souhaite **réussir la sortie de crise** et la relance de notre économie.

Comme représentant de la Nation vous mesurez parfaitement que les enjeux sont ici d'une importance capitale pour la Guadeloupe comme pour notre pays. Aussi, je sais pouvoir compter sur vous pour porter en urgence, auprès du Gouvernement et au sein du Parlement, ces demandes légitimes du réseau des CMA en faveur de nos artisans.

Je vous prie, Monsieur le Sénateur - Ancien Ministre, Madame la Sénatrice, Madame la Députée, d'agréer l'expression de ma considération la plus respectueuse.

Le Président,

Gabriel
G. FOY

